

TRIBUNE

des services publics

FGTB CGSP

GAZELCO

BELGIQUE - BELGIË

P.P. - P.B.

B386

NOVEMBRE
2011

Impôt sur le revenu : progressif

Et pourquoi pas
taxer à 100 % tout
ce qui est au-dessus de
30 000 euros net par mois



Pour une fiscalité juste

*globalisons l'ensemble des revenus,
pour taxer les revenus du capital
comme ceux du travail*

DOSSIER P.4



ÉDITO
Les ringards visionnaires
et les « modernistes »
irresponsables !
P.3



EUROPE :
L'intergroupe Services
Publics : un « lobby »
bien utile
P.7



GAZELCO
Le « Performance
Management »
Négociations
en entreprise P.9

Instances IRW-CGSP

Mandats permanents de Secrétaire général et de Secrétaire général adjoint de l'Interrégionale wallonne de la CGSP et de Secrétaire général fédéral francophone de la CGSP fédérale.

Suite aux appels lancés dans la *Tribune* du mois de juin 2011, les candidatures suivantes ont été enregistrées par les instances de l'IRW-CGSP dans les délais prescrits :

- Secrétaire général de l'IRW-CGSP : Gilbert Lieben, Secrétaire régional de Liège du secteur Admi, présenté par le secteur Admi wallon ;
- Secrétaire général adjoint de l'IRW-CGSP : Laurent Pirnay, Secrétaire général adjoint de l'IRW-CGSP, présenté par la régionale intersectorielle de Verviers ;
- Secrétaire général fédéral francophone : Michel Meyer, Secrétaire général du secteur Poste, présenté par le secteur wallon Poste.

Réunie en Congrès extraordinaire à la CGSP de Namur, le lundi 17 octobre dernier, l'IRW-CGSP a élu Gilbert Lieben comme Secrétaire général de l'Interrégionale wallonne de la CGSP et Laurent Pirnay comme Secrétaire général adjoint de l'Interrégionale wallonne de la CGSP. Les successeurs entreront en fonction après les congrès statutaires de mai-juin 2011. Le même Congrès extraordinaire a désigné Michel Meyer comme candidat au parrainage francophone de la CGSP pour le mandat de Secrétaire général fédéral francophone de la Centrale générale des services publics. Cette dernière désignation a été transmise par le Secrétariat IRW-CGSP au Secrétariat communautaire francophone de la CGSP pour présentation au parrainage du Bureau exécutif communautaire francophone qui se réunira à cet effet le mardi 29 novembre 2011. La copie de cette transmission a été communiquée au Président fédéral de la Centrale pour information.

Accord gouvernemental et travail intérimaire

Alors qu'il reste sourd aux appels syndicaux, le formateur, Elio Di Rupo, a bien entendu les lobbystes du patronat : nous avons trouvé dans l'accord gouvernemental, parmi les dédales des transferts de compétences, 5 petites lignes autorisant les entités fédérées à recourir au travail intérimaire dans le secteur public, aujourd'hui protégé de ce fléau par l'absence d'arrêté royal d'exécution. Le formateur prévoit dans sa note que si « *toutes les dispositions du droit du travail régissant le travail intérimaire restent fédérales, les Régions et Communautés deviennent compétentes pour permettre le travail intérimaire dans leur secteur public respectif et le secteur local et les Régions pour recourir au travail intérimaire dans le cadre des trajets de mise au travail* ».

La CGSP wallonne est bien évidemment scandalisée par ces mesures qui portent atteinte aux principes fondamentaux des services publics et qui entraîneront de graves conséquences en termes de qualité des services rendus, de qualité de l'emploi mais aussi et surtout de coûts du travail : un intérimaire coûte plus cher à l'employeur puisqu'il faut payer un intermédiaire, n'en déplaise à FEDERAGON (la fédération des employeurs de l'intérim). On nous a pourtant bien expliqué que l'heure n'est plus à l'idéologie (de gauche) mais au pragmatisme (c'est-à-dire la mise en application de l'idéologie de droite)... mais nous ne pouvons pas l'accepter !

Hainaut occidental

Congrès statutaire 2012

Le 28 avril 2012 dès 10h, se tiendra le Congrès statutaire intersectoriel, place Verte 15, Tournai.

Un appel aux candidatures pour les mandats suivants est lancé :

- Secrétaire régional intersectoriel : Daniel Verdebout, sortant et rééligible.
- Secrétaire régional adjoint : Dany Vandenberghe, sortant et rééligible.
- Président régional : Patrick Leveau, sortant et rééligible.
- Vice-président régional : Alain Haubruge, sortant et rééligible.
- Trésorière régionale : Katty Cretteur, sortante et rééligible.
- Trésorier régional adjoint : Freddy Evenepoel, sortant.

- Trois vérificateurs aux comptes : Valérie Gillebert, Bernard Roland et Jean-François Boulanger, sortants et rééligibles.

Les élections se dérouleront conformément au ROI de l'Intersectorielle du Hainaut occidental ainsi qu'aux statuts de la CGSP fédérale. Les candidatures doivent être adressées par écrit au Cde Patrick Leveau, Président régional, CGSP, place Verte 15, 7500 Tournai pour le 16 décembre 2011 à 12h.

Il est aussi fait appel à la mise en place de la Commission des femmes ainsi qu'à la Commission des pensionnés et prépensionnés. Les camarades souhaitant faire partie de l'une ou l'autre Commission doivent transmettre leur can-

didature par écrit au Cde Daniel Verdebout, Secrétaire régional, CGSP place Verte 15, 7500 Tournai, pour le 16 décembre 2011 à 12h.

Amicale des pensionnés

L'amicale organise son repas fraternel de fin d'année le 26 novembre à 12h30, à la Commanderie (Vieille guinguette – chaussée de Willemeu à Tournai – parking : entrée rue Général Piron).

Menu : apéritif, entrée, plat, fromage, dessert, café, 1 bouteille de vin pour 40 €/personne pour les membres et famille. 50 € pour les sympathisants. Inscriptions à l'accueil ou lors des permanences les mardis de 14h à 16h au siège de la régionale place Verte 15, à Tournai avant le 19 novembre à midi. Le nombre de places est limité.

Les ringards visionnaires et les « modernistes » irresponsables !

Le Premier ministre, Yves Leterme (CD&V), a récemment fait une annonce surprenante. Privatiser Belgacom, l'aéroport de Bruxelles national, Bpost pour combler le déficit ... creusé par la « catastrophe » Dexia. Même s'il est revenu ensuite sur cette déclaration impromptue, cette idée doit être combattue. La CGSP ne veut pas de nouvelle privatisation. Tout simplement car il s'agirait d'une nouvelle erreur (donc faute), politique, économique, sociale. La droite semble n'avoir aucune mémoire des désastres passés qu'elle a provoqués.

Rappelons-nous. L'épisode de la CGER est encore dans nos mémoires. Dans les années 1990, la Caisse générale d'épargne et de retraite avait été séquestrée, privatisée, avant d'être revendue à l'encan (Fortis l'avait acquise pour une bouchée de pain). Épisode qui n'est pas sans rappeler le trajet de feu le Crédit communal, aujourd'hui Dexia, dans la faillite.

Qui sont les ringards ?

Il y a plusieurs années, la CGSP alertait l'opinion publique sur les dangers de privatiser ainsi des banques publiques et sur la nécessité de bien séparer les banques d'épargne des banques de placement... Le monde politique nous a traités de « ringards » ! Aujourd'hui pour secourir par priorité une banque privée qu'une gestion désordonnée et des placements hasardeux ont mise sur la paille, les mêmes politiques proposent la nationalisation pour réparer leurs fautes passées. Et on nous oblige à (re)mettre la main à la poche en puisant dans les deniers publics pour boucher les trous laissés dans cette institution privée. C'est inacceptable !

Qui sont les responsables ?

Il serait juste d'avoir quelques comptes sur ce qui s'est réellement passé. On ne peut accepter que les errements de patrons banquiers, disciples convaincus d'idéologies de droite, soient ainsi absous, sans coup férir. Nous réclamons une commission d'enquête parlementaire en France et en Belgique, voire au niveau européen, comme la saisine des instances judiciaires. C'est le minimum ! Il est aussi inacceptable que ses dirigeants, belges et français, continuent de toucher des émoluments qui se chiffrent en plusieurs centaines de milliers d'euros par an. C'est inconséquent et injuste.

Vendre des biens communs n'est pas une solution !

Une fois Belgacom et Bpost vendus, que restera-t-il à l'État, à la collectivité ? L'exemple d'Electrabel – actuellement propriété de Suez – devrait nous alerter. Non, la privatisation ne permet pas de désendetter l'État et, de plus, elle fait obstacle au développement du service public à pourvoir. Nous avons, tous, un exemple de ces services, privatisés, dont on nous a promis monts et merveilles. Aujourd'hui ils sont devenus plus compliqués, plus chers, moins solidaires et moins efficaces au final. La privatisation n'a qu'un seul objectif : permettre à quelques uns – Albert Frère et autres Lippens – de s'enrichir davantage sur le dos de la collectivité. Ce n'est pas acceptable.

Les instruments de solidarité plus que nécessaires

À l'heure de la formation d'un nouveau gouvernement, la CGSP rappelle qu'elle est opposée à toute remise en cause de nos outils de solidarité : le salaire brut et la pension légale par répartition, la fiscalité fortement progressive (voir notre dossier), des services publics régulateurs et redistributeurs des richesses, la sécurité sociale fédérale.

Ne pas tuer les services publics mais les renforcer !

La crise financière s'explique aussi par une redistribution financière de plus en plus inégalitaire de la richesse produite, favorisant sur le dos des travailleurs le développement de la spéculation. Elle n'est pas la faute des travailleurs ni des services publics, qui ont finalement joué dans le cas présent, le rôle de pompiers sauveteurs et stabilisateurs. Il est donc stupide de vouloir les réduire ou les vendre. Nous n'acceptons pas que, pour sauver les banques, le service public soit privatisé, tout ou en partie. Nous réclamons l'instauration d'une Banque publique pérenne, intégralement axée sur l'épargne et gérée avec des outils publics. Nous appuyons la revendication des Métallos Wallonie/Bruxelles de nationalisation de la sidérurgie.

Les ringards sont en réalité des visionnaires et les « modernistes » des irresponsables !

Francis Wégimont, Secrétaire général de l'IRW-CGSP

Alain Lambert, Vice-président de la CGSP fédérale

Impôt sur le revenu : progressif ?

La réforme fiscale de l'impôt sur les personnes physiques a visé essentiellement à épargner les riches. En diminuant la progressivité, on favorise l'injustice. Démonstration.

À l'heure où nous écrivons ces lignes, s'ébauche le programme d'austérité qui frappera durement le monde du travail. Ce que l'on sait, c'est que pour réduire le déficit public et trouver près de 25 milliards d'ici à 2015, le gouvernement tablera dans une large mesure sur une réduction des dépenses publiques confortant l'idée largement admise que les pouvoirs publics vivent au-dessus de leurs moyens. Rien n'est pourtant moins vrai que cette fable d'un État trop dépensier ! Par contre, ce qui est incontestable, c'est que depuis maintenant une trentaine d'années, nos

responsables politiques n'arrêtent pas de faire des cadeaux fiscaux au patronat et aux couches les plus aisées de la population et que cela coûte très cher aux finances publiques.

On sait ainsi que les fameux intérêts notionnels coûtent environ 4,5 milliards au budget de l'État.

L'autre exemple est celui de la réforme de l'impôt des personnes physiques (IPP). Réforme conçue par Didier Reynders qui profite surtout aux couches les plus aisées de la population. Les chiffres parlent d'eux-mêmes.

La progressivité de l'impôt ?

Pour bien comprendre la (contre-) réforme fiscale, il faut se souvenir que l'impôt sur les personnes est, en Belgique, progressif. Cela signifie que notre revenu annuel est « découpé » en tranches et qu'à chacune de ces tranches s'applique un taux de taxation différent comme le montrent les barèmes applicables en 2010 (voir graphique 1).

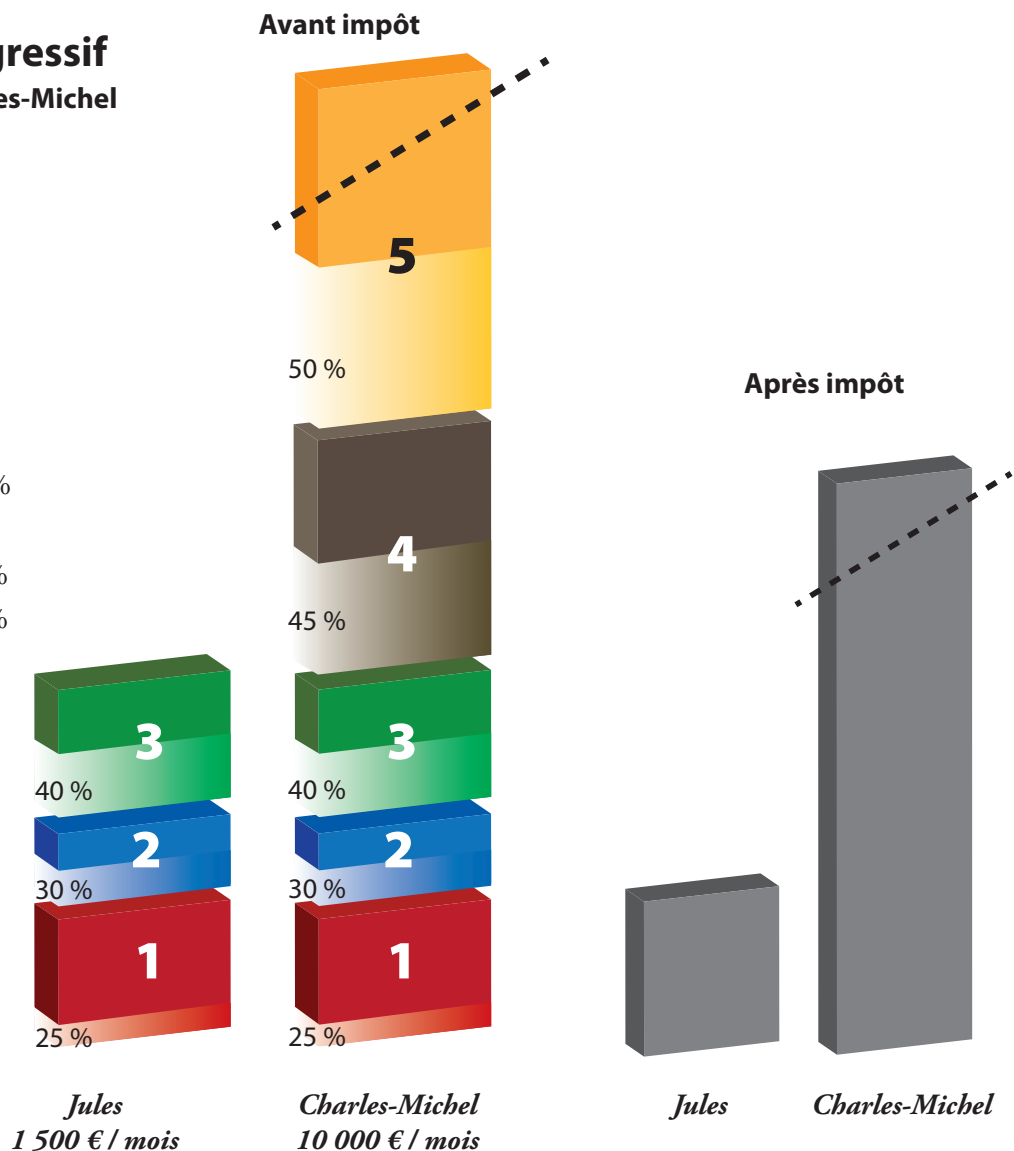
Ainsi, un revenu annuel net imposable de, par exemple, 18 000 euros sera « découpé » en trois tranches, la première allant de 0 à 7 900 sera taxée à 25 %, la seconde de 7 900 à 11 240

Graphique 1

L'effet de l'impôt progressif Les revenus de Jules et de Charles-Michel avant et après l'impôt

Tranches et taux d'imposition

- 1** de 0 à 7 900 euros annuels : 25 %
- 2** de 7 900 à 11 240 euros : 30 %
- 3** de 11 240 à 18 730 euros : 40 %
- 4** de 18 730 à 34 330 euros : 45 %
- 5** plus de 34 330 euros : 50 %



Et pourquoi pas taxer à 100 % tout ce qui est au-dessus de 30 000 euros net par mois ?

PENSER ALTERNATIF, AGIR COLLECTIF

<http://www.cgsp-wallonne.be>

le sera à 30 % et la troisième ira de 11 240 à 18 000 et sera, quant à elle, taxée à 40 % (partie exemptée d'impôt non prise en compte).

Imaginons maintenant un revenu annuel net imposable de 120 000 euros. Dans ce cas-ci, il sera « découpé » en 5 tranches. La première de 0 à 7 900 sera taxée à 25 %, la deuxième de 7 900 à 11 240 le sera à 30 et ainsi de suite jusqu'à la cinquième qui ira de 34 330 à 120 000 et qui sera taxée à 50 %.

Le *graphique 1* permet de mieux comprendre l'importance de la progressivité de l'impôt. En effet, on peut constater que, contrairement à ce que veulent faire croire certains, le taux de taxation de 50 % s'applique uniquement sur la partie du revenu qui est au-dessus de 34 330 euros.

Le deuxième enseignement de ce graphique est de montrer clairement que, quel que soit le revenu, les 7 900 premiers euros sont taxés à 25 %. Cela s'explique aisément par le fait que les « premiers euros gagnés » servent à satisfaire des besoins de première nécessité et, cela, que l'on soit riche ou pauvre. Il

serait donc anormal qu'ils soient taxés différemment.

De plus, il est aussi tout à fait normal que la partie des revenus qui sert à la satisfaction de ces besoins fondamentaux soit moins taxée que la partie qui permet, par exemple, la consommation de biens de luxe ou, pire encore, de jouer en bourse. Cela explique pourquoi le taux de taxation appliqué à chacune des tranches va croissant.

En d'autres termes, imaginons une augmentation de revenus de 100 euros.

Une personne dont le revenu est modeste consacrerait l'essentiel, sinon la totalité de cette augmentation à satisfaire des besoins de première nécessité comme se nourrir, se soigner ou se chauffer. Logique, n'est-ce pas ?

Supposons maintenant la même augmentation chez un patron et soyons assez rêveurs pour imaginer qu'elle ne passe pas inaperçue. À quoi va-t-elle être consacrée ? A-t-il des difficultés pour remplir sa cuve à mazout, pour payer ses factures d'électricité, pour assurer la subsistance de sa famille ou l'éducation

de ses enfants ? Que nenni ! Cet argent sera, pour lui, un petit extra qui servira probablement à l'achat de biens de luxe ou, pire encore, à la spéculation.

Alors, est-il normal que cette augmentation de 100 euros soit taxée de la même façon ? Répondre « non », c'est reconnaître que l'impôt doit être progressif.

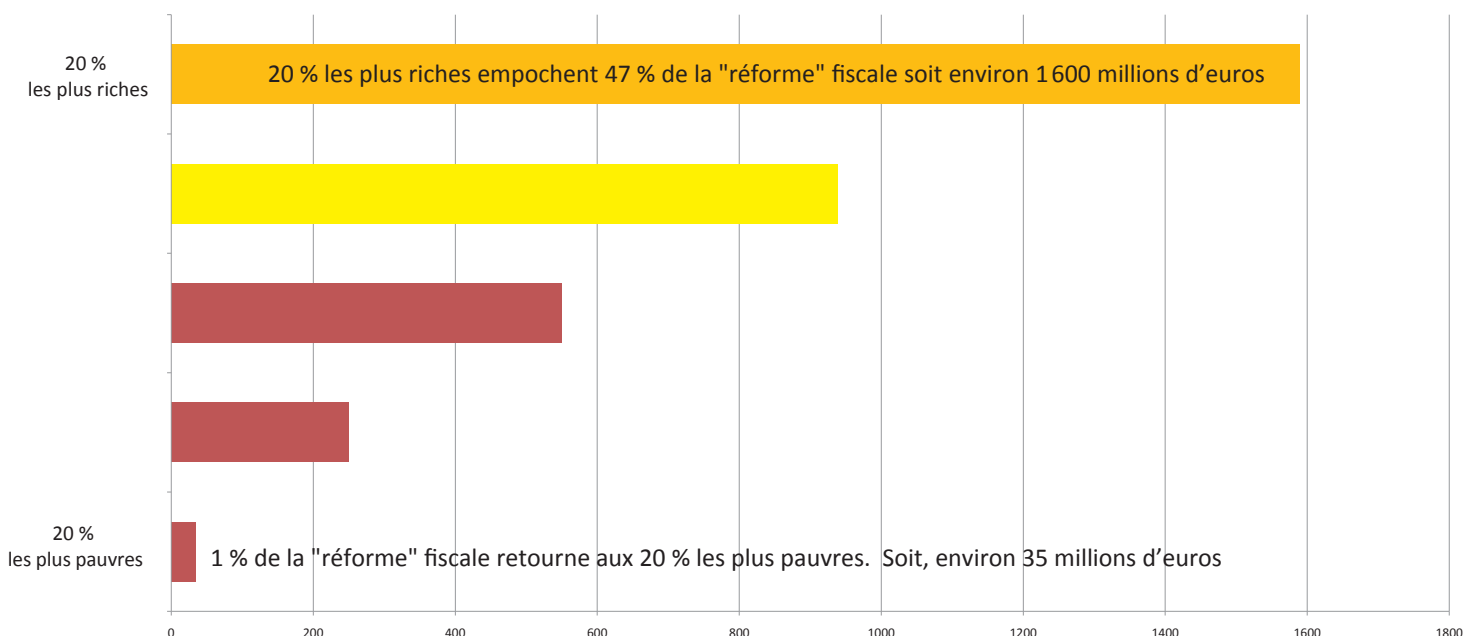
Sus à la progressivité !

Avant la contre-réforme fiscale, il y avait, en Belgique, 7 tranches d'imposition. La politique prônée par Didier Reynders a été de supprimer la 6^e et la 7^e tranches dont les taux de taxation étaient respectivement de 52,5 % et 55 %. Or, pour tirer profit de la suppression de ces deux tranches, encore fallait-il avoir un revenu suffisamment élevé que pour y accéder.

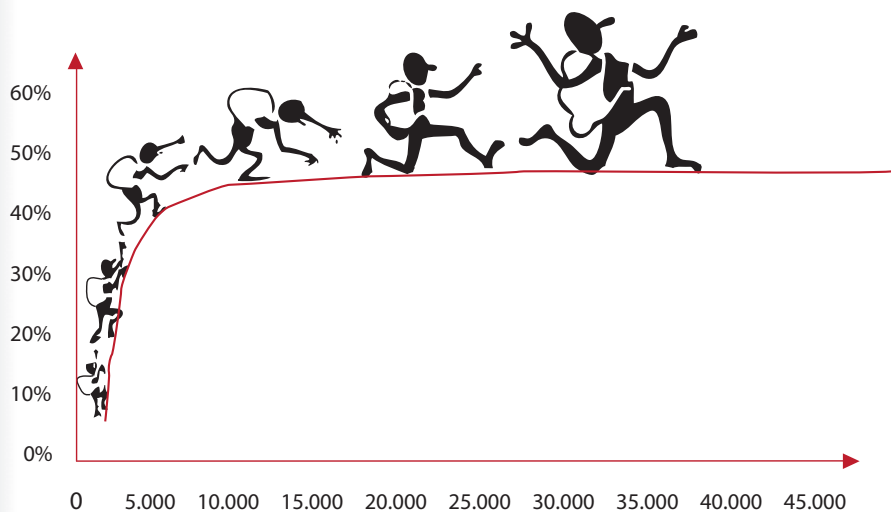
Ici aussi, une illustration vaut mieux qu'un long discours (*voir graphique 2*).

Graphique 2

À qui profite la « réforme » fiscale ? Chaque part correspond aux « gains » de 20 % de la population



Plus on gagne, moins la pression fiscale est importante



Ce graphique montre l'effet progressif selon la hauteur du revenu. L'axe vertical reprend le taux d'impôt effectivement payé. L'axe horizontal reprend le revenu mensuel net d'un célibataire, sans personne à charge et n'ayant droit à aucune réduction d'impôt. Le minimum exonéré d'impôt est bien sûr appliqué.

Que comprendre de ce schéma ? La progressivité est très forte pour les revenus au bas de l'échelle. La progressivité demeure forte (même si moindre) pour les revenus moyens. Pour les revenus élevés, la progressivité devient molle (la ligne s'arrondit) puis très faible (la ligne file à l'horizontale). Si les taux de 52,5 % et 55 % étaient encore appliqués, la ligne serait légèrement relevée (source : CEPAG. <http://www.cepag.be>)

D'après les sources officielles, le coût budgétaire de la réforme fiscale est d'environ 3,4 milliards d'euros.

Les 10 % les plus riches de la population empochent plus de 900 millions soit 27 %. Alors que les 10 % les plus pauvres n'en profitent pas.

Dans son livre « *Didier Reynders, l'homme qui parle à l'oreille des riches* », notre Camarade Marco Van Hees illustre, avec deux exemples concrets, le caractère inadmissible de cette atteinte à la progressivité de l'impôt.

Le premier concerne l'administrateur-délégué d'un grand groupe bancaire belge dont le salaire annuel est de 2,735 millions d'euros. La réforme fiscale lui rapporte la coquette somme de 121 000 euros !

En second lieu, il compare la situation de deux isolés. Le premier gagne 1 400 euros net par mois, le second 50 000 euros. Les chiffres sont sans appel ! Si la réforme fiscale rapporte au premier une économie d'impôt de 0,96 %, celle-ci atteint 4,79 % pour le second. « *En proportion du revenu, le riche obtient un cadeau cinq fois plus important* ».

Voilà la réalité de la réforme fiscale, cette réalité est d'autant plus scandaleuse que demain, après les largesses octroyées aux nantis, c'est sur nos épaules que reposera l'effort d'austérité.

Pour un programme fiscal global de gauche

Pour la CGSP wallonne, il est plus que jamais nécessaire que la Gauche se

réapproprié le débat fiscal trop longtemps confisqué par une droite soucieuse de protéger ses privilèges.

Ainsi, avec la FGTB wallonne, nous plaçons pour une fiscalité fortement progressive faisant contribuer de manière plus importante les couches les plus aisées de la population. C'est pourquoi nous revendiquons une augmentation significative du nombre de tranches d'imposition avec comme première étape le rétablissement de la tranche à 55 % pour les revenus compris entre 8 000 et 14 000 euros brut par mois et l'instauration d'une tranche à 65 % pour les revenus supérieurs à 14 000 euros brut par mois.

D'après les calculs de la FGTB wallonne, ces deux mesures pourraient rapporter près d'un demi-milliard d'euros par an.

Bien évidemment, pour être efficace, ce renforcement de la progressivité doit s'accompagner d'une globalisation des revenus. En effet, actuellement, seuls les revenus du travail rentrent en ligne de compte pour le calcul de l'IPP. Raison pour laquelle nous exigeons que les revenus mobiliers et immobiliers soient soumis ensemble à l'impôt progressif. Il n'est en effet pas normal que, lorsqu'ils sont imposés, les revenus mobiliers le soient seulement à des taux de 15 ou 25 %. Il n'est pas plus normal que les revenus de la fortune ne soient pas imposés.

Si l'on ajoute à cela la suppression des intérêts notionnels et une véritable lutte contre la fraude fiscale, ce sont plusieurs milliards qui seraient ainsi récupérés par les pouvoirs publics.

Il n'y aura pas de programme de gauche sans une remise en cause de ces privilèges fiscaux. En tant que dernière véritable organisation de gauche et de masse, voilà le message que nous ne manquerons pas de porter haut et fort ! ■

L'intergroupe Services Publics : un « lobby » bien utile

Entre les services publics et l'Union européenne, un trouble persiste. Non seulement, l'Union européenne est responsable de leur privatisation et de leur affaiblissement mais leur place dans le débat politique reste diluée et insaisissable pour les citoyens européens. Un « intergroupe » s'est créé au Parlement européen pour débattre du sujet.

Depuis son entrée en vigueur en 2009, le Traité de Lisbonne a conféré au Parlement européen, en codécision avec le Conseil, une nouvelle compétence : définir les principes et fixer les conditions, notamment économiques et financières, qui permettent aux Services d'intérêt économique général (SIEG) d'accomplir leurs missions, sans préjudice de la compétence qu'ont les États membres de fournir, faire exécuter et financer ces services. La création de « l'intergroupe Services Publics » entend faire office de groupe de pression pour redonner toute sa place aux services publics. Un objectif auquel la CGSP ne pouvait qu'adhérer. Elle a donc multiplié les contacts ces derniers mois et participe désormais régulièrement à ses réunions mensuelles.

Redonner toute sa place aux services publics

Une délégation a rencontré, fin juin, la Présidente de l'intergroupe, F. Castex pour réaffirmer les positions de la CGSP. Françoise Castex s'est d'emblée montrée très sensible à notre cause, étant elle-même issue du monde syndical – elle était notamment secrétaire générale adjointe du syndicat de l'éducation populaire de la Fédération de l'Éducation nationale (FEN) jusqu'à 1998.

« Il ne faut pas se focaliser sur les Services sociaux d'intérêt général (SSIG) mais bien sur l'ensemble des services publics » nous a-t-elle confirmé. Il est aussi « urgent de garantir les missions de service public » qu'elles soient conduites par l'État, les régions ou les communes. Les élus nationaux et locaux ne peuvent être « dépossédés de leurs responsabilités politiques et de leurs compétences. » En outre, selon la députée, les politiques budgétaires ne devraient « pas fragiliser le financement des services publics puisqu'ils jouent un rôle déterminant dans la sortie de la crise économique ». L'enjeu, aujourd'hui, est de mettre en application toutes les potentialités du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), et notamment l'article 9 (la clause sociale transversale). Cependant, un bémol subsiste de cette rencontre : les socialistes ne sont pas majoritaires au Parlement européen et sont, en outre, très divisés entre eux. Ils n'ont donc que peu de chance de voir aboutir leurs propositions.

La concurrence pas très évaluée

Fin septembre, la question de l'évaluation de l'ouverture à la concurrence a été à l'ordre du jour de l'intergroupe. Question dérangeante. Ce thème n'est, en effet, pas très en vogue à la Commission européenne. Depuis dix ans, elle n'a ainsi publié que trois rapports sur le sujet. Et son statut, à la fois juge et partie, suscite quelques doutes parmi les scientifiques présents, très critiques. « La méthode d'analyse employée reste beaucoup trop centrée sur le marché intérieur, la compétitivité et l'efficacité des services publics », soulignent-ils. Pour véritablement analyser l'impact de la libéralisation, il faudrait réaliser

une analyse multifactorielle (tenant compte des critères d'efficacité économique, sociale et écologique) et pluraliste (impliquant tous les acteurs et parties prenantes concernés). Côté résultat, les premières études effectuées dans les secteurs de la poste et les transports montrent que la concurrence n'a amené « aucune amélioration notable de la compétitivité ». L'idée prépondérante de sans cesse diminuer les prix, et donc les coûts, entraîne également de lourdes conséquences sur la sécurité, la qualité des emplois et le bien-être au travail.

Cette question de l'évaluation va être suivie par l'intergroupe. F. Castex l'a confirmé. Et il est impératif d'étudier d'autres pistes. « L'Union européenne a fait le choix de la concurrence. Mais ce n'est pas la seule alternative possible. C'était un choix idéologique et politique et il est possible de prendre une autre direction ».

Dont acte !

Créé en janvier 2010, l'intergroupe Services Publics compte parmi ses membres des députés issus de 6 groupes politiques différents et de 13 États membres. Il a pour ambition, au travers ses rencontres mensuelles, de contribuer à développer et clarifier le débat sur les services publics entre groupes politiques, avec les autres institutions européennes et avec les partenaires et acteurs européens des services publics. Les trois objectifs principaux de l'intergroupe sont : le financement des services publics locaux, l'évaluation de la directive « Services » et la clarification juridique des services publics. ■

Solidarité !

La CGSP wallonne tient à marquer ses plus vives inquiétudes sur le sort des travailleurs de Dexia et des pouvoirs locaux. Elle affiche sa fraternelle solidarité avec tous les travailleurs en lutte et leur famille. Les combats des travailleurs grecs et celui des métallos sont aussi les nôtres !

Indignation générale

Dans le contexte actuel, avec les manifestations des indignés, les guerres, la crise bancaire (une fois de plus) la révolte grecque justifiée (face au diktat européen), les fermetures d'entreprises (Arcelor-Mittal à Liège) nous devons plus que jamais faire nôtre une phrase de l'écrivain Scott Fitzgerald : « *On devrait pouvoir comprendre que les choses sont sans espoir et cependant être décidé à les changer* ».

Syndicalistes de gauche, nous nous posons tous les jours la question du sens de notre combat. Mais nos prédécesseurs –au cours des siècles précédents où la situation sociale était bien pire– n'ont jamais baissé les bras et ne se sont pas laissés envahir par le désespoir.

Au péril de leur vie pour certains, mais le sang versé en ces temps sèche vite dans le cours de l'histoire...

Nous devons donc rester vigilants et toujours nous indigner !

L'indignation doit rester un moteur de notre action syndicale tant dans le combat pour la défense individuelle que dans la bataille pour un monde plus juste.

Cette indignation doit, au bout du chemin, conduire à la dignité pour tous les travailleurs et tous les citoyens ! Et l'objectif est exigeant, car s'indigner ne prend tout son sens que



dans l'action qui vise à détruire l'objet de l'indignation.

L'indignation est la preuve de l'intérêt que l'on porte au monde comme l'écrivait Victor Hugo, indigné s'il en est, dans *La légende des siècles* « [...] car s'indigner de tout, c'est tout aimer en somme ! ».

Notre indignation collective, solidaire, doit nous mener au change-

ment au côté des jeunes, des Grecs et de tous ceux qui n'ont pas droit à une justice sociale véritable.

J'emprunterai ma conclusion à André Gide qui écrivait « *Je ne quitterai sans doute l'indignation qu'avec la vie* ».

Eh oui, Camarades, la route sera encore longue... Parsemons-la de progrès social pour tous !

Jean-Pierre Knaepenbergh
Secrétaire général IRB-BIG

www.cgsp-acod-bru.be



Appel à candidatures

À l'occasion du congrès statutaire de l'IRB qui se tiendra les 5 et 6 juin 2012, les mandats suivants sont à attribuer :

- secrétaire général ;
- 3 vérificateurs aux comptes.

Les mandataires actuels sont sortants et rééligibles.

Les candidatures doivent être introduites par écrit au plus tard le 9/12/2011 à 12h auprès du président de l'IRB : Alex Vonck – rue du Congrès, 17/19 – 1000 Bruxelles.

Le « Performance Management » Négociations en entreprise

Les dernières négociations sur la programmation sociale ont provoqué un « clash » entre les deux fédérations patronales.

Synergrid, comme fédération patronale des entreprises régulées a déclaré que pour eux, momentanément, toute négociation est suspendue suite à la publication par la CREG de directives qui ne sont pas suffisamment explicites, concernant leurs compétences. En effet pour Synergrid chaque coût peut être rejeté par l'organe régulateur. Cette suspension de négociation pourrait durer autant que ce flou existe.

Febeg, comme fédération patronale des entreprises du non-régulé, a déclaré que pour eux, les négociations en ce qui concerne le « performance management » (PM) pour les NCT, peuvent être poursuivies dans les entreprises.

Les organisations syndicales ont pris acte de ces déclarations et ont clairement déclaré que des acteurs externes, comme la CREG, ne peuvent pas hypothéquer dans aucun sens les négociations sociales.

Il en découle donc que les négociations sur ce sujet ne sont désormais plus liées à la programmation sociale 2011-2012 comme le banc patronal voulait l'imposer au départ et que pour le « non-régulé », les négociations sur le PM se feront en entreprise.

En EBL une première négociation, permettant de jeter les bases pour la plateforme, a eu lieu à la Centrale de Tihange, suite à la non prestation d'heures supplémentaires avant la révision annoncée et s'est soldée, le 23/9/2011 par les éléments suivants : *Dans le cadre des négociations planifiées sur la CCT pour les NCT, Electrabel confirme qu'elle peut marquer son accord sur un texte de base qui amorcera les négociations 2011 en plateforme EBL sur l'amélioration de la condition salariale des NCT. Cette base ne sera pas remise en cause par Electrabel.*

Ce qui est d'or et déjà acquis, c'est une grille barémique avec 14 classes et une ancienneté qui évolue jusque 40 ans ainsi qu'une revalorisation des montants dans les différentes classes.

Malgré tout, nous continuons les négociations et nous avons fait une contre proposition pour :

- garder l'ancienneté barémique négociée à l'embauche ;
- obtenir une révision à la hausse du coefficient de la colonne de gauche pour arriver à un point P à 127 (max 130) après 40 ans d'ancienneté.

Un projet de texte, servant de « cadre » pour le processus PM ainsi que pour la problématique des promotions est en cours de discussion, sur ce dernier sujet la direction voudrait garder la logique de la CCT de 2008.

Plusieurs dates sont fixées d'ici fin octobre, à l'issue de ces réunions nous espérons pouvoir vous présenter un protocole d'accord en assemblée du personnel afin de recueillir vos opinions.

Le secrétariat fédéral Gazelco

NCT : nouvelles conditions de travail

PM : performance management

Distribution Ouest - Louvain-la-Neuve

ORES

« Écoute, compréhension, discussion et action »

Organisation et combats de la section

Depuis 2000, les sites d'Oisquerqc (Tubize) et d'Ottignies ont fusionné à Louvain-la-Neuve.

À l'époque, notre section était constituée de plusieurs délégués d'expérience.

Au fil des années, l'effectif s'est réduit à quatre délégués (3 administratifs et 1 technique).

Depuis peu, deux nouveaux délégués (NCT) sont venus nous rejoindre, notre section s'est alors équilibrée entre le technique et l'administratif.

Nous nous réunissons une fois par mois pour faire le point et débattre des problèmes présents.

Actuellement, nous sommes représentés dans les différentes instances (BEF - CE - CPPT - GPLQ - FS), ce qui nous permet de satisfaire les différentes demandes de nos affiliés.

Pourquoi rejoindre une section syndicale ?

Il est inutile de vous dire que le monde des travailleurs a changé, la jeunesse a pris la place de l'expérience.

Notre combat est de permettre aux anciens de garder leurs acquis et de permettre aux jeunes de progresser et de combler le gouffre qui existe entre les statuts.

Aujourd'hui, nous devons nous efforcer à penser comme les jeunes. C'est pour cette raison que nous nous intégrons de jeunes délégués (NCT).

Nous avons régulièrement des entretiens avec les responsables du site afin d'anticiper les éventuels problèmes.

Ses combats

Notre combat est celui de tous les jours, nous sommes à l'écoute de tous les travailleurs et essayons d'être le plus disponible possible.

Le Siège social d'Ores étant situé sur le site de Louvain-la-Neuve,

ne facilite pas notre travail lors des actions.

Néanmoins, c'est de chez nous qu'a démarré le mouvement qui a permis le rassemblement des manifestants de tous les sites sur Strépy lors des grèves de 2008.

Contacts

Responsable :

Philippe Latinis

Tél. : 0478/88 86 26

Mail : philippe.latinis@ores.net et philippe.latinis@skynet.be

Des visages



Philippe Latinis



Michel Brancart



Philippe Kegelart



Marc Devillé



Stefano Calegario



Pascal Palumbo

Membres

Latinis Philippe	Bureau d'études EP	DS-CE (ACT)
Brancart Michel	Gestion du patrimoine immobilier	DS-CPPT (ACT)
Kegelart Philippe	Back Office TP	DS (ACT)
Deville Marc	Expl. Électrique Constr. Cabine Client	DS (ACT)
Calegario Stefano	Poste et cabines GAZ	DS (ACT)
Palumbo Pascal	Expl. Électrique Constr. Cabine Client	DS (ACT)

« Plus jamais ça » nous disait-on...

En 2008, des voix s'étaient fait entendre pour réclamer des mesures de régulation de la finance mondiale. L'ampleur de la catastrophe avait dévoilé au grand jour l'absurdité et l'inefficacité du capitalisme. Les responsables politiques nous avaient alors expliqué la bouche en cœur qu'on ne les y reprendrait plus, qu'ils avaient tiré les leçons du désastre...

On allait voir ce qu'on allait voir. Les États avaient peut-être sauvé les banques à coups de centaines de milliards € mais pas à n'importe quel prix. Dorénavant, le secteur financier serait contrôlé et transparent. Finis, les paradis fiscaux, le secret bancaire, la finance folle et déconnectée de l'économie réelle ! Les citoyens n'auraient pas à payer cette crise dont ils n'étaient nullement responsables.

Que de promesses... jamais tenues !

En effet...

Dans un premier temps, les États européens ont réagi en renforçant les « stabilisateurs sociaux » pour maintenir l'emploi et soutenir la relance économique.

En Belgique, le recours au chômage économique (amélioration et extension aux employés) et aux formules de réduction individuelle du temps de travail (crédit - temps, prépension) a permis d'amortir le choc.

Rapidement, en l'absence de mesures de contrôle des banques et de mutualisation des dettes publiques au niveau européen, la spéculation contre la dette souveraine des États - les agences de notation jouant à accentuer la défiance - a entraîné dans la tourmente les États plus fragilisés : la Grèce, l'Irlande puis le Portugal.

L'Europe a décidé alors d'intervenir pour rassurer les marchés, les États se révélant prêts à assainir sur le dos des citoyens.

Un fonds de stabilisation de l'euro a été improvisé, qui s'est révélé très lucratif pour les grands États de la zone. En contrepartie d'un soutien collectif au financement des dettes des États, l'Europe leur impose de pratiquer une austérité touchant à l'absurde dans la mesure où elle crée les conditions d'une nouvelle récession.

Soucieuse avant tout de faire respecter le pacte de stabilité, l'Europe introduit, sous le vocable de « semestre européen », une procédure de surveillance mutuelle plus stricte et adopte un calendrier de réduction des dettes publiques en porte-à-faux avec les besoins d'une relance économique.

Au menu : coupes sombres dans les dépenses publiques (services publics et prestations sociales), modération salariale stricte, flexibilisation accrue du marché du travail, relèvement de l'âge de départ à la retraite et réforme des pensions.

Et si cela ne suffit pas, le basculement vers une fiscalité plus centrée sur la consommation est préconisé.

Le renforcement de la compétitivité est « la » condition d'un avenir européen.

Dans cet objectif, le salaire est « la » variable d'un nécessaire ajustement des coûts de production, les dépenses publiques celle d'un nécessaire ajustement budgétaire.

Le défi lié à l'avenir des pensions est instrumentalisé au service d'une vision économique de droite.

Il est présenté comme étant celui du maintien à l'emploi des travailleurs âgés (allongement des carrières) et de la responsabilisation individuelle par rapport au financement de la vieillesse (généralisation de pensions en capitalisation et privatisation de pans de l'assurance santé), et pas pour ce qu'il est, c'est - à - dire celui du développement des services et de la redistribution des richesses.

Le capitalisme confronté à la crise d'un de ses rouages, la finance, cherche, classiquement, à sortir de l'impasse en menant une offensive antisociale d'envergure. L'Europe néolibérale, construite sur la libre circulation des capitaux, lui déroule un tapis rouge.

Les entreprises cherchent à rétablir - voire à étendre - leur marge au détriment des salaires, de l'embauche et des conditions de travail.

La crise énergétique et la crise écologique viennent toutefois compliquer le tableau.

Les prix des matières premières montent et l'inflation - en grande partie cachée par un index amputé qui ne reflète pas l'évolution réelle des coûts - a repris du poil de la bête, entraînant une baisse du pouvoir d'achat.

En 2010, les résultats de nombreuses entreprises industrielles se sont révélés très profitables sans que les travailleurs n'aient accès au partage des bénéfices.

Les bonus et salaires des grands patrons explosent à nouveau, les salaires des travailleurs, quant à eux, sont bloqués.

Le capitalisme se conforte sur la croissance des inégalités. Il profite de la crise pour approfondir l'écart d'évolution entre revenus du travail et du capital, sans tenir compte d'enjeux collectifs à long terme.

Les mesures prises, aux conséquences sociales négatives, créent des tensions qui menacent la construction européenne, perçue par les populations, de plus en plus, comme uniquement au service des marchés.

Chaque pays tente de tirer son épingle du jeu au prix d'une concurrence exacerbée pesant sur les travailleurs et les allocataires sociaux.

En Belgique, malgré l'absence de Gouvernement fédéral, la population a, jusqu'à présent, moins souffert que celle des autres États européens, sans pour autant que la situation globale

du pays ne s'aggrave. Le budget tient la route et la dette diminue sans mesures d'austérité.

Le paradoxe n'est qu'apparent dans la mesure où les gouvernements en place ont tous mis en œuvre des politiques d'austérité au service du système.

Dès le début, la FGTV wallonne a dénoncé, derrière la crise financière, une crise structurelle du capitalisme.

La campagne « le capitalisme nuit gravement à la santé » répondait à l'urgence de favoriser et soutenir une prise de conscience nécessaire pour organiser la résistance.

Le sauvetage des banques privées par l'État offrait une opportunité unique pour expliquer les dérives du capitalisme et mettre sur la table des propositions concrètes visant :

- la régulation du secteur bancaire ;
- la création d'une banque publique ;
- la limitation des bonus ;
- une fiscalité équitable (suppression des intérêts notionnels, levée du secret bancaire, impôt sur le capital...);
- une politique de relance économique qui tienne compte des enjeux environnementaux ;
- la réduction collective du temps de travail (emploi de qualité pour tous) ;
- la défense et le développement des services publics ;
- le renforcement du système de pensions légales par répartition dans le cadre d'une sécurité sociale forte et solidaire.

Certes, des résultats ont été engrangés par rapport à certains de ces objectifs, tant au niveau régional que fédéral. On pointera :

- la création de la Caisse wallonne d'Investissement ;
- une série de mesures de soutien au pouvoir d'achat des travailleurs et des allocataires sociaux ;
- un accompagnement syndical du Plan Marshall 2. Vert de relance économique ;
- l'amélioration et l'extension temporaire du chômage économique ;

- un premier pas - timide mais appréciable - vers la levée du secret bancaire.

Il faut constater cependant que les mesures prises s'inscrivent dans des politiques conjoncturelles et ne participent en rien à une remise en cause du système.

Pour preuve :

- la régulation du secteur bancaire, la suppression des intérêts notionnels, la levée totale du secret bancaire et l'impôt sur le capital restent loin d'être acquis, même si ce ne sont plus des sujets tabous. L'opinion du public ainsi que d'une partie du monde politique évolue mais l'absence d'harmonisation fiscale européenne sert de bouclier aux défenseurs de l'immobilisme ;
- la réforme des pensions reste dans les cartons, gelée uniquement par défaut de gouvernement à part entière. L'Europe fait pression tandis que la classe politique et l'opinion publique restent largement convaincues d'une fatalité liée au vieillissement de la population, obligeant tant à reculer l'âge du départ à la retraite qu'à revoir le système de financement pour y introduire une composante en capitalisation ;
- la réduction collective du temps de travail ne rencontre que très peu d'adeptes et - y compris dans l'organisation syndicale - le doute domine quant au réalisme d'une telle revendication. La flexibilité et l'individualisation de la négociation du temps de travail ont fait des dégâts, la multiplication des formules de réduction individuelle du temps de travail également !

Il est clair que si quelques batailles ont été gagnées, la guerre est loin d'être finie.

Le récent épisode de l'AIP et les décisions du sommet européen en témoignent, si nécessaire encore. Quelques miettes ont été distribuées aux travailleurs et allocataires sociaux tandis que le projecteur est temporairement

recentré sur le cadre général du Pacte européen indigeste, pour tenter de calmer la grogne.

Le changement de système n'est pas à l'agenda des décideurs politiques.

Ils ne remettent pas en cause la logique de marché.

Ils voient dans l'augmentation de la compétitivité « la » méthode pour rembourser la dette.

Et maintenant ?

La crise a une fois de plus montré que le capitalisme laissé à lui-même tourne fou, ce qui réhabilite l'État dans son rôle de régulation et de contrôle.

Le fossé reste cependant immense entre les tenants du marché libre, présents à tous les niveaux et dans tous les rouages de la décision politique, partisans tout au plus d'une régulation étroitement circonscrite à la consolidation du secteur bancaire, et ceux, issus de différents horizons, qui estiment que le système a montré ses limites et que l'heure du changement a sonné.

La résistance aux plans d'austérité au niveau de chacun des États est indispensable mais ne suffira pas. Elle devra nécessairement s'inscrire dans la construction d'une réaction orchestrée, portée solidairement au niveau européen, visant à changer fondamentalement les règles du jeu.

Dans ce cadre, au niveau européen, porter en commun quelques grandes revendications pourrait avoir un effet de levier.

Par exemple :

- annulation de la dette publique des États à hauteur des moyens engloutis dans le sauvetage des banques ;
- mutualisation des coûts de la dépendance au sein d'une branche d'assurance publique européenne ;
- fixation d'un salaire minimum européen indexé sur la productivité des pays ;
- lutte contre le projet de marché transatlantique.

Chacun se rappellera que l'accumulation de bonds quantitatifs conduit au bond qualitatif. ■

Barèmes

Tableau comparatif établi à l'ancienneté maximale

forfait d'index ancien 136,82

index 1,1657

01/10/2011

BASE 2004

BAREME PARITAIRE		BAREME EFETRABEL		PERTE	TRAITEMENT ANNUEL €		PERTE ANNUELLE		
classe	€	Echelle	€	MENSUELLE	PARITAIRE	EFETRABEL	€	%	FB
1	5530,90	A	3713,73	-1817,17	85603,66	51695,12	33908,54	-39,61%	1.367.867
2	5196,98	A	3713,73	-1483,25	80570,38	51695,12	28875,26	-35,84%	1.164.825
3	4888,75	B	3357,51	-1531,24	75924,34	46736,54	29187,80	-38,44%	1.177.433
4	4606,20	B	3357,51	-1248,69	71665,37	46736,54	24928,83	-34,79%	1.005.627
5	4349,34	C	3074,07	-1275,27	67793,65	42791,05	25002,60	-36,88%	1.008.602
6	4143,85	C	3074,07	-1069,78	64696,23	42791,05	21905,18	-33,86%	883.653
7	3989,74	D	2840,86	-1148,88	62373,29	39544,77	22828,52	-36,60%	920.900
8	3861,30	E	2637,75	-1223,55	60437,27	36717,48	23719,79	-39,25%	956.854
9	3732,87	F	2468,43	-1264,44	58501,41	34360,55	24140,86	-41,27%	973.840
10	3604,44	G	2326,49	-1277,95	56565,55	32384,74	24180,81	-42,75%	975.451
11	3476,01	HB1 - HB2	2236,58	-1239,43	54629,68	31133,19	23496,49	-43,01%	947.846
12	3347,58	HB1 - HB2	2236,58	-1111,00	52693,82	31133,19	21560,63	-40,92%	869.754
13	3219,15	HA1 - HA2	2192,73	-1026,42	50757,95	30522,8	20235,15	-39,87%	816.284
14	3090,72	HA1 - HA2	2192,73	-897,99	48822,09	30522,8	18299,29	-37,48%	738.192

Tableau comparatif établi à l'ancienneté zéro

forfait d'index ancien 136,82

index 1,1657

01/10/2011

BASE 2004

BAREME PARITAIRE		BAREME EFETRABEL		PERTE	TRAITEMENT ANNUEL €		PERTE ANNUELLE		
classe	€	Echelle	€	MENSUELLE	PARITAIRE	EFETRABEL	€	%	FB
1	3466,50	A	2970,98	-495,52	54486,33	41356,04	13130,29	-24,10%	529.675
2	3260,38	A	2970,98	-289,40	51379,43	41356,04	10023,39	-19,51%	404.343
3	3070,11	B	2686,01	-384,10	48511,43	37389,26	11122,17	-22,93%	448.667
4	2895,70	B	2686,01	-209,69	45882,49	37389,26	8493,23	-18,51%	342.616
5	2737,14	C	2459,27	-277,87	43492,47	34233,04	9259,43	-21,29%	373.524
6	2610,30	C	2459,27	-151,03	41580,58	34233,04	7347,54	-17,67%	296.399
7	2515,16	D	2272,68	-242,48	40146,50	31635,71	8510,79	-21,20%	343.324
8	2435,88	E	2110,20	-325,68	38951,49	29373,98	9577,51	-24,59%	386.356
9	2356,61	F	1974,73	-381,88	37756,63	27488,24	10268,39	-27,20%	414.226
10	2277,33	G	1861,19	-416,14	36561,62	25907,76	10653,86	-29,14%	429.776
11	2198,05	HB1 - HB2	1789,27	-408,78	35366,61	24906,64	10459,97	-29,58%	421.954
12	2118,77	HB1 - HB2	1789,27	-329,50	34171,60	24906,64	9264,96	-27,11%	373.748
13	2039,49	HA1 - HA2	1754,18	-285,31	32976,58	24418,19	8558,39	-25,95%	345.245
14	1960,22	HA1 - HA2	1754,18	-206,04	31781,72	24418,19	7363,53	-23,17%	297.044

BARÈME EFEGTRABEL
EVOLUTION SALARIALE nouveaux engagés 01 - 01 - 2002

Anc.	14 - 13			12 - 11			10			9			8			7			6 - 5			4 - 3			2 - 1	
	HA1	HA2	HB1	HB2	G1	G2	F1	F2	E1	E2	D1	D2	C1	C2	B1	B2	A1	A2								
40	2192,73	2631,28	2236,58	2683,90	2326,49	2791,80	2468,43	2962,11	2637,75	3165,31	2840,86	3409,02	3074,07	3688,90	3357,51	4029,02	3713,73	4456,49								
39	2192,73	2631,28	2236,58	2683,90	2326,49	2791,80	2468,43	2962,11	2637,75	3165,31	2840,86	3409,02	3074,07	3688,90	3357,51	4029,02	3713,73	4456,49								
38	2192,73	2631,28	2236,58	2683,90	2326,49	2791,80	2468,43	2962,11	2637,75	3165,31	2840,86	3409,02	3074,07	3688,90	3357,51	4029,02	3713,73	4456,49								
37	2192,73	2631,28	2236,58	2683,90	2326,49	2791,80	2468,43	2962,11	2637,75	3165,31	2840,86	3409,02	3074,07	3688,90	3357,51	4029,02	3713,73	4456,49								
36	2192,73	2631,28	2236,58	2683,90	2326,49	2791,80	2468,43	2962,11	2637,75	3165,31	2840,86	3409,02	3074,07	3688,90	3357,51	4029,02	3713,73	4456,49								
35	2192,73	2630,68	2236,58	2683,23	2326,49	2791,17	2468,43	2961,46	2637,75	3164,60	2840,86	3408,27	3074,07	3688,07	3357,51	4028,11	3713,73	4455,46								
34	2192,73	2630,68	2236,58	2683,23	2326,49	2791,17	2468,43	2961,46	2637,75	3164,60	2840,86	3408,27	3074,07	3688,07	3357,51	4028,11	3713,73	4455,46								
33	2192,73	2604,63	2236,58	2656,84	2326,49	2763,53	2468,43	2932,14	2637,75	3133,27	2840,86	3374,52	3074,07	3651,55	3357,51	3988,23	3713,73	4411,35								
32	2192,73	2604,63	2236,58	2656,84	2326,49	2763,53	2468,43	2932,14	2637,75	3133,27	2840,86	3374,52	3074,07	3651,55	3357,51	3988,23	3713,73	4411,35								
31	2192,73	2578,84	2236,58	2630,44	2326,49	2736,17	2468,43	2903,11	2637,75	3103,25	2840,86	3341,11	3074,07	3615,40	3357,51	3948,74	3713,73	4367,67								
30	2192,73	2578,84	2236,58	2630,44	2326,49	2736,17	2468,43	2903,11	2637,75	3103,25	2840,86	3341,11	3074,07	3615,40	3357,51	3948,74	3713,73	4367,67								
29	2192,73	2553,31	2236,58	2604,50	2326,49	2709,08	2468,43	2874,37	2637,75	3071,53	2840,86	3308,03	3074,07	3579,60	3357,51	3909,64	3713,73	4324,43								
28	2192,73	2553,31	2236,58	2604,50	2326,49	2709,08	2468,43	2874,37	2637,75	3071,53	2840,86	3308,03	3074,07	3579,60	3357,51	3909,64	3713,73	4324,43								
27	2192,73	2528,03	2236,58	2578,56	2326,49	2682,26	2468,43	2845,91	2637,75	3041,12	2840,86	3275,28	3074,07	3544,16	3357,51	3870,93	3713,73	4281,61								
26	2192,73	2528,03	2236,58	2578,56	2326,49	2682,26	2468,43	2845,91	2637,75	3041,12	2840,86	3275,28	3074,07	3544,16	3357,51	3870,93	3713,73	4281,61								
25	2192,73	2503,00	2236,58	2553,06	2326,49	2655,70	2468,43	2817,73	2637,75	3011,01	2840,86	3242,85	3074,07	3509,07	3357,51	3832,60	3713,73	4239,22								
24	2192,73	2503,00	2236,58	2553,06	2326,49	2655,70	2468,43	2817,73	2637,75	3011,01	2840,86	3242,85	3074,07	3509,07	3357,51	3832,60	3713,73	4239,22								
23	2192,73	2478,22	2236,58	2527,78	2326,49	2629,41	2468,43	2789,83	2637,75	2981,20	2840,86	3210,74	3074,07	3474,33	3357,51	3794,65	3713,73	4197,25								
22	2192,73	2478,22	2236,58	2527,78	2326,49	2629,41	2468,43	2789,83	2637,75	2981,20	2840,86	3210,74	3074,07	3474,33	3357,51	3794,65	3713,73	4197,25								
21	2192,73	2453,68	2236,58	2502,74	2326,49	2603,38	2468,43	2762,21	2637,75	2951,68	2840,86	3178,95	3074,07	3439,93	3357,51	3757,08	3713,73	4155,69								
20	2192,73	2453,68	2236,58	2502,74	2326,49	2603,38	2468,43	2762,21	2637,75	2951,68	2840,86	3178,95	3074,07	3439,93	3357,51	3757,08	3713,73	4155,69								
19	2192,73	2405,57	2236,58	2453,75	2326,49	2552,33	2468,43	2708,05	2637,75	2893,80	2840,86	3116,62	3074,07	3372,48	3357,51	3683,41	3713,73	4074,21								
18	2192,73	2405,57	2236,58	2453,75	2326,49	2552,33	2468,43	2708,05	2637,75	2893,80	2840,86	3116,62	3074,07	3372,48	3357,51	3683,41	3713,73	4074,21								
17	2192,73	2358,40	2236,58	2405,67	2326,49	2502,28	2468,43	2654,95	2637,75	2837,06	2840,86	3055,51	3074,07	3306,35	3357,51	3611,19	3713,73	3994,32								
16	2182,18	2358,40	2225,83	2405,68	2315,30	2502,28	2456,53	2654,95	2625,05	2837,06	2827,17	3055,51	3059,28	3306,35	3341,36	3611,19	3695,85	3994,32								
15	2160,57	2312,16	2203,79	2358,50	2292,38	2453,22	2432,21	2602,89	2599,06	2781,43	2799,18	2995,60	3028,99	3241,52	3308,28	3540,38	3659,26	3916,00								
14	2139,18	2312,16	2181,97	2358,49	2269,68	2453,22	2408,13	2602,89	2573,33	2781,43	2771,47	2995,60	2999,00	3241,52	3275,52	3540,38	3623,03	3916,00								
13	2118,00	2266,82	2160,37	2312,24	2247,21	2405,12	2384,29	2551,85	2547,85	2726,89	2744,03	2936,86	2969,31	3177,96	3243,09	3470,96	3587,16	3839,22								
12	2097,03	2266,82	2138,98	2312,24	2224,96	2405,12	2360,68	2551,85	2522,62	2726,89	2716,86	2936,86	2939,91	3177,96	3210,98	3470,96	3551,64	3839,22								
11	2076,27	2222,37	2117,80	2266,89	2202,93	2357,96	2337,31	2501,81	2497,64	2673,42	2689,96	2879,27	2910,80	3115,65	3179,19	3402,90	3516,48	3763,94								
10	2055,71	2222,37	2096,83	2266,88	2181,12	2357,96	2314,17	2501,81	2472,91	2673,42	2663,33	2879,27	2881,98	3115,65	3147,71	3402,90	3481,66	3763,94								
9	2035,36	2157,64	2076,07	2200,84	2159,52	2289,28	2291,26	2428,94	2448,43	2595,55	2636,96	2795,41	2853,45	3024,90	3116,54	3303,79	3447,19	3654,31								
8	2015,21	2136,28	2055,51	2179,05	2138,14	2266,61	2268,57	2404,89	2424,19	2569,85	2610,85	2767,73	2825,20	2994,95	3085,68	3271,08	3413,06	3618,13								
7	1995,26	2074,06	2035,16	2115,55	2116,97	2200,59	2246,11	2334,84	2400,19	2495,00	2585,00	2687,12	2797,23	2907,72	3055,13	3175,81	3379,27	3512,75								
6	1975,50	2053,52	2015,01	2094,60	2096,01	2178,80	2232,87	2311,72	2376,43	2470,30	2559,41	2660,51	2769,53	2878,93	3024,88	3144,37	3345,81	3477,97								
5	1936,76	1993,71	1975,50	2033,58	2054,91	2115,34	2180,26	2244,39	2329,83	2398,35	2509,23	2583,02	2715,23	2795,08	2965,57	3052,79	3280,21	3376,67								
4	1898,78	1973,97	1936,76	2013,46	2014,62	2094,40	2137,51	2222,17	2284,15	2374,60	2460,03	2557,45	2661,99	2767,41	2907,42	3022,56	3215,89	3343,24								
3	1861,55	1898,05	1898,78	1936,00	1975,12	2013,85	2095,60	2136,70	2239,36	2283,27	2411,79	2459,09	2609,79	2660,97	2850,41	2906,31	3152,83	3214,65								
2	1825,05	1860,83	1861,55	1898,04	1936,39	1974,36	2054,51	2094,80	2195,45	2238,50	2364,50	2410,87	2558,62	2608,79	2794,52	2849,32	3091,01	3151,62								
1	1789,26	1789,26	1825,05	1825,05	1898,42	1898,42	2014,23	2014,23	2152,40	2152,40	2318,14	2318,14	2508,45	2508,45	2739,73	2739,73	3030,40	3030,40								
0	1754,18	1754,18	1789,27	1789,27	1861,19	1861,19	1974,73	1974,73	2110,20	2110,20	2272,68	2272,68	2459,27	2459,27	2686,01	2686,01	2970,98	2970,98								

x1: Norme garantie 1,1657(*) x2: Norme + possible tous les 2 ans

(*) correspondant au niveau de l'index quadrimestriel santé du mois de 1/10/2011 base 2004 CCT 2007

BARÈME PARITAIRE NATIONAL DES EMPLOYÉS DU GAZ ET DE L'ÉLECTRICITÉ

applicable à partir du 1/10/2011
Coefficient multiplicateur d'indexation : 1,1657 (*)

MONTANTS AU COEFFICIENT CI - DESSOUS :
S.F. GAZELCO

-du forfait d'index ancien : 136,82

ANCIENNETÉ 1 EURO = 40,3399 FEB

	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	12	14	16	18	20	22	24	26	28	30	32
	1,00	1,04	1,08	1,12	1,16	1,20	1,23	1,26	1,29	1,32	1,35	1,38	1,41	1,44	1,47	1,50	1,52	1,54	1,56	1,58	1,60	1,62
C 1	3329,68	3462,87	3596,05	3729,24	3862,43	3995,62	4095,51	4195,40	4295,29	4395,18	4495,07	4594,96	4694,85	4794,74	4894,63	4994,52	5061,11	5127,71	5194,30	5260,89	5327,49	5394,08
C 2	3123,56	3248,50	3373,44	3498,38	3623,33	3748,27	3841,97	3935,68	4029,39	4123,09	4216,80	4310,51	4404,22	4497,92	4591,63	4685,34	4747,81	4810,28	4872,75	4935,22	4997,69	5060,16
L 3	2933,29	3050,62	3167,95	3285,28	3402,62	3519,95	3607,95	3695,94	3783,94	3871,94	3959,94	4047,94	4135,94	4223,94	4311,94	4399,93	4458,60	4517,27	4575,93	4634,60	4693,26	4751,93
A 4	2758,88	2869,23	2979,59	3089,94	3200,30	3310,65	3393,42	3476,19	3558,95	3641,72	3724,48	3807,25	3890,02	3972,78	4055,55	4138,32	4193,49	4248,67	4303,85	4359,03	4414,20	4469,38
S 5	2600,32	2704,33	2808,35	2912,36	3016,37	3120,39	3198,40	3276,40	3354,41	3432,42	3510,43	3588,44	3666,45	3744,46	3822,47	3900,48	3952,49	4004,49	4056,50	4108,51	4160,51	4212,52
S 6	2473,48	2572,42	2671,35	2770,29	2869,23	2968,17	3042,38	3116,58	3190,78	3264,99	3339,19	3413,40	3487,60	3561,81	3636,01	3710,21	3759,68	3809,15	3858,62	3908,09	3957,56	4007,03
E 7	2378,34	2473,48	2568,61	2663,74	2758,88	2854,01	2925,36	2996,71	3068,06	3139,41	3210,76	3282,11	3353,46	3424,81	3496,16	3567,51	3615,08	3662,65	3710,21	3757,78	3805,35	3852,92
S 8	2299,06	2391,03	2482,99	2574,95	2666,91	2758,88	2827,85	2896,82	2965,79	3034,77	3103,74	3172,71	3241,68	3310,65	3379,63	3448,60	3494,58	3540,56	3586,54	3632,52	3678,50	3724,48
I 9	2219,79	2308,58	2397,37	2486,16	2574,95	2663,74	2730,34	2796,93	2863,52	2930,12	2996,71	3063,31	3129,90	3196,49	3263,09	3329,68	3374,08	3418,47	3462,87	3507,26	3551,66	3596,05
A 10	2140,51	2226,13	2311,75	2397,37	2482,99	2568,61	2632,83	2697,04	2761,26	2825,47	2889,69	2953,90	3018,12	3082,33	3146,55	3210,76	3253,57	3296,38	3339,19	3382,00	3424,81	3467,62
C 11	2061,23	2143,68	2226,13	2308,58	2391,03	2473,48	2535,31	2597,15	2658,99	2720,82	2782,66	2844,50	2906,33	2968,17	3030,01	3091,85	3133,07	3174,29	3215,52	3256,74	3297,97	3339,19
C 12	1981,95	2061,23	2140,51	2219,79	2299,06	2378,34	2437,80	2497,26	2556,72	2616,18	2675,64	2735,09	2794,55	2854,01	2913,47	2972,93	3012,57	3052,21	3091,85	3131,48	3171,12	3210,76
E 13	1902,67	1978,78	2054,89	2131,00	2207,10	2283,21	2340,29	2397,37	2454,45	2511,53	2568,61	2625,69	2682,77	2739,85	2796,93	2854,01	2892,06	2930,12	2968,17	3006,23	3044,28	3082,33
S 14	1823,40	1896,33	1969,27	2042,20	2115,14	2188,08	2242,78	2297,48	2352,18	2406,88	2461,58	2516,29	2570,99	2625,69	2680,39	2735,09	2771,56	2808,03	2844,50	2880,97	2917,43	2953,90
	1,00	1,585,56	1,648,98	1,712,41	1,775,83	1,839,25	1,902,67	1,965,09	2,027,51	2,089,93	2,152,35	2,214,77	2,277,19	2,339,61	2,402,03	2,464,45	2,526,87	2,589,29	2,651,71	2,714,13	2,776,55	2,838,97

(*) Correspondant au niveau 1,1657 de l'index quadrimestriel santé
du mois de 1/10/2011 Basis - Base 2004 = 100

La crise de trente ans

L'endettement des États est abyssal, les troubles monétaires ne semblent plus maîtrisables alors que les citoyens se voient confrontés à une hausse du chômage, à un allongement des retraites, à une privatisation massive des services publics. Même s'il permet de répondre à de nombreuses questions qui émergent avec l'approfondissement de la récession actuelle, lorsque les responsables économiques et politiques ne savent plus trop quoi avancer comme solution, l'ouvrage n'est pas un livre de circonstance. Il se veut, au contraire, une explication fondamentale et fouillée de la crise dans le système économique actuel, à partir d'un point de vue marxiste. De nombreux graphiques permettent de visualiser au mieux la situation et des encadrés permettent aux non-spécialistes de l'économie de suivre les développements et l'argumentation, voire d'avoir des bases pour continuer à comprendre l'évolution des événements économiques. Ce n'est donc pas un livre destiné aux seuls experts mais plutôt aux nombreux militants que nous sommes.



Henri Houben est Docteur en économie et membre d'Attac Bruxelles et du Gresea (Groupe de recherche pour une stratégie économique alternative).

Henri Houben, *La crise de trente ans. La fin du capitalisme ?*, Éd. Aden, Bruxelles, septembre 2011, 480 p., 25 €.

Des travailleurs à protéger

Donner la parole à ceux et celles qui ne l'ont pas habituellement (les femmes, les travailleurs de pays pauvres...), mais aussi montrer qu'il est possible d'agir, collectivement, tel est le pari relevé avec succès dans cet ouvrage. S'appuyant sur une série d'entretiens approfondis, sur l'observation directe et sur le dépouillement des données existantes, Michèle Descolonges nous expose les modalités d'organisation de la protection des salariés de sous-traitants d'entreprises aussi importantes que Renault-Dacia, Orange France Télécom ou encore Puma, dans des pays aussi variés que le Pakistan, la Roumanie, le Mexique, la Corée du Sud ou la France. Les acteurs sociaux et les institutions jouent un rôle non négligeable dans ce combat. Mais c'est d'abord de solidarité entre les travailleurs de pays mis à mal par la mondialisation dont il est question ici. Ce livre oblige à sortir de chez soi pour aller à la rencontre de ces ouvriers et employés, proches et lointains, qui par leur travail contribuent à notre confort.



Michèle Descolonges est sociologue associée au laboratoire « Travail et mobilité » de l'université Paris X-Nanterre.

Michèle Descolonges, *Des travailleurs à protéger. L'action collective au sein de la sous-traitance*, Préface de Robert Salais, Éd. Hermann, Paris, mai 2011, 154 p., 24 €.

TRIBUNE

SOMMAIRE

Infos GÉNÉRALES

- 2 / Actualités • Instances IRW-CGSP • Accord gouvernemental et travail intérimaire • Dans nos régionales
- 3 / Édito • Les ringards visionnaires et les « modernistes » irresponsables !
- 4 / Dossier • Impôt sur le revenu : progressif ?
- 7 / Europe • L'intergroupe Services Publics : un « lobby » bien utile
- 8 / IRB • Indignation générale • Appel à candidatures

Infos GAZELCO

- 9 / Édito • Le « Performance Management » Négociations en entreprise
- 10 / Zoom – Section syndicale • Distribution Ouest – Louvain-la-Neuve - ORES
- 11 / « Plus jamais ça » nous disait-on...
- 13 / Tableaux • Barèmes
- 16 / À lire

www.gazelco.be

www.cgsp-wallonne.be



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique